

Modèle modifié de déclaration des fonds propres <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		Tout compris T4-2013
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves		
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	532 533
2	Bénéfices non répartis	394 658
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	(8 328)
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1	0
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	0
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	918 863
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires		
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	179
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	918 684
Autres éléments de T1 : Instruments		
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	0
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	0
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	0
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1	0
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	0
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	0
36	Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	0
Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires		
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	0
44	Autres éléments de T1 (AT1)	0
45	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	918 684
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions		
46	Instruments de T2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital	0
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2.	62 200
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	0
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	0
50	Provisions collectives	927
51	T2 avant ajustements réglementaires	63 127
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2	0
58	Fonds propres complémentaires (T2)	63 127
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	981 811
60	Total - Actifs pondérés des risques	3 904 829
Ratios de fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)		
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	23,53%
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	23,53%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	25,14%
Cible tout compris du BSIF		
69	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7,0%
70	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8,5%
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5%
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement		
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 qui seront progressivement éliminés	0
81	Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	0
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	0
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	0
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	62 200
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	0